

**Réunion du conseil communautaire extraordinaire du 10 mars  
2022**

-----  
**PROCES-VERBAL**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué par courriel sécurisé en date du 04 mars 2022, s'est réuni sous la présidence de M. Christian LAGARDE, le jeudi 10 mars 2022 à partir de 18h00 à LISTRAC MEDOC (Salle socioculturelle).

**Appel des conseillers. Etaient présents :**

AVENSAN	Patrick BAUDIN Christophe JACOBS Patricia ARNAUD
BRACH	Gilles NAVELLIER
CASTELNAU-DE-MEDOC	Eric ARRIGONI Françoise TRESMONTAN Nathalie LACOUR BROUSSARD Jacques GOUIN
LISTRAC-MEDOC	Aurélie TEIXEIRA Pascal MOREL André LEMOUNEAU
MOULIS-EN-MEDOC	Christian LAGARDE Windy BATAILLEY Abel BODIN
LE PORGE	Sophie BRANA Anne sophie ORLIANGES Philippe PAQUIS
SAINTE-HELENE	Lionel MONTILLAUD Fabrice RICHARD Jean-Jacques VINCENT
SALAUNES	Jérôme PARDES Hélène PEJOUX
SAUMOS	Didier CHAUTARD

LE TEMPLE	Karine NOUETTE-GAULAIN Jean-Jacques MAURIN
-----------	---

**Excusés ayant donné procuration :**

Didier PHOENIX a donné procuration à Gilles NAVELLIER.

Stéphane LECLAIR a donné procuration à Aurélie TEIXEIRA ;

Martial ZANINETTI a donné procuration à Christian LAGARDE ;

Sandra LE GRAND a donné procuration à à André LEMOUNEAU

Abel BODIN a donné procuration à Windy BATAILLEY

Sylvie JALARIN a donné procuration à Lionel MONTILLAUD

Jean-Pierre ARMAGNAC a donné procuration à Pascal MOREL

**Excusée :**

Martine MOREAU

Après avoir fait l'appel des élus communautaires, le Président constate que le **quorum** est atteint et que le conseil peut valablement délibérer.

**Nombre de votants : 31 votants**

**Secrétaire de séance : Aurélie TEIXEIRA**

**A l'ordre du jour :**

- Projet de Territoire de la Communauté de Communes Médullienne 2022-2032 : validation des volontés politiques répondant aux enjeux, stratégies et objectifs phares.

## Délibération n° 18-03-22

### PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDULLIENNE 2022-2032 : VALIDATION DES VOLONTES POLITIQUES REpondant AUX ENJEUX, STRATEGIES ET OBJECTIFS PHARES

Monsieur le Président rappelle la genèse et la méthodologie retenue :

A l'origine, la création des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) a été encouragée non pas pour faire ce que faisaient les communes mais pour faire ce qu'elles ne faisaient pas : développer des services nouveaux était l'objectif implicite de l'intercommunalité promue par les lois de 1992 et 1999. Mais cette période faste a évolué au cours du temps. Le cadre juridique et financier des EPCI a été soumis à des évolutions qui se sont succédées à un rythme soutenu.

La Communauté de Communes Médullienne a été créée le 4 novembre 2002. Elle s'est forgée sur la base de la volonté des élus selon un périmètre de 10 communes – Avensan, Brach, Castelnaud-de-Médoc, Lustrac-Médoc, Moulis-en-Médoc, Le Porge, Sainte-Hélène, Salaunes, Saumos et Le Temple - périmètre toujours identique aujourd'hui. En effet, suite à la loi NOTRe et la fusion de nombreux EPCI, les élus des 10 communes de la Communauté de Communes Médullienne ont fait le choix, contre la volonté de l'Etat, de rester ensemble dans cette intercommunalité. Il est donc apparu nécessaire de savoir pourquoi et pour quoi faire ensemble.

A sa création, l'identité de la Communauté de Communes Médullienne était principalement basée sur les compétences facultatives telles que l'enfance, la petite enfance et la jeunesse. Depuis, ses compétences ont largement évolué au gré des modifications juridiques et réglementaires, et de la volonté des élus.

Suite aux élections municipales de 2020, les élus ont souhaité s'engager dans une démarche de projet de territoire, et partager en lien avec les citoyens, une vision pour développer le territoire des 10 communes, en ayant comme objectif principal : un projet de territoire équilibré, pour un développement économique, social, culturel dans un environnement préservé, de cohésion et de solidarité, y compris entre communes et Communauté de Communes.

La Communauté de Communes Médullienne s'est entourée du cabinet Auxilia pour mener à bien ce projet, ces derniers se définissant eux-mêmes comme les entrepreneurs du changement.

La méthodologie retenue a été très largement basée sur la co-construction, associant fortement les forces vives du territoire, les habitants, les élus communautaires et municipaux, ainsi que les partenaires institutionnels de la Communauté de Communes.

La stratégie adoptée est celle de la mobilisation, par une méthode de prospective participative. Il s'agissait d'appréhender les capacités du territoire à se réinventer face aux mutations (écologiques, numériques, économiques, sociales et culturelles) à l'œuvre et de partir de l'expression des acteurs du territoire : cadres, élus, citoyens, jeunes, etc.

3 temps ont ainsi été prévus : le temps des idées / le temps des choix / le temps de l'action.

Après une visite terrain sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Médullienne, le cabinet a dans un premier temps **écouté** : les élus, les services communautaires et communaux, les acteurs pépites du territoire et les partenaires techniques.

Parallèlement une grande enquête citoyenne était lancée dans tous les foyers de la Communauté de Communes Médullienne. Près d'un millier de personnes se sont exprimées sur des domaines aussi variés que la nature, le logement, la vie économique, les impacts de la crise sanitaire,

l'alimentation, les solidarités, la jeunesse, la culture, le sport, le numérique, la santé, la vie citoyenne, le changement climatique, etc.

Après ce premier temps d'écoute est venu celui du choix des orientations, et enfin, celui de l'enrichissement de la stratégie par l'action pour ce projet de territoire 2022 – 2032.

A l'issue, cinq volontés politiques ont été retenues comme cadre pour guider l'action des élus des dix prochaines années :

- Valoriser notre identité et nos savoir -faire
- S'engager pour un développement éco-responsable
- Repenser l'aménagement du territoire et promouvoir l'habitat durable
- Favoriser le bien-vivre des habitants
- Renforcer les solidarités et les coopérations

### ***Le Conseil Communautaire,***

**Vu** la loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, dite loi Voynet ou LOADDT, qui reconnaît la notion de projet de territoire ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la décision en date du 29 octobre 2020, des élus du Bureau communautaire de la Communauté de Communes Médullienne d'élaborer un Projet de Territoire et de se faire accompagner par un bureau d'études ;

**Vu** la réunion du Comité de Pilotage, réunissant l'ensemble des membres du bureau communautaire, en date du 26 août 2021 marquant le lancement de la démarche de projet de territoire ;

**Vu** la très large concertation engagée d'octobre 2021 à janvier 2022 :

- Mardi 5 octobre 2021 : organisation de plusieurs ateliers réunissant les DGS et services des communes, les services communautaires et les acteurs pépites ;
- Mercredi 6 octobre 2021 : deux ateliers réunissant les élus municipaux et communautaires ;
- Jeudi 7 octobre 2021 : ateliers des partenaires techniques institutionnels ;
- Mardi 19 octobre 2021 : présentation de la démarche aux institutionnels et partenaires locaux (Sénateur/sénatrices/ Député de la circonscription/ Président du PNR Médoc, du club des entrepreneurs du Médoc, Conseillers départementaux et régionaux) ;
- Du 16 septembre 2021 au 3 novembre 2021 : enquête citoyenne ;
- 3 forums participatifs ouverts aux habitants, élus municipaux et communautaires, acteurs locaux et partenaires institutionnels :
  - 26 novembre 2021 : le forum des futurs souhaitables ;
  - 16 décembre 2021 : le forum des futurs possibles ;
  - 6 janvier 2022 : le forum actions.

**Vu** le séminaire organisé le 13 janvier 2022 réunissant les services communautaires afin d'étudier le programme d'actions (compléments, faisabilité, etc.) ;

**Vu** les priorités travaillées par le Comité de Pilotage réuni les 9 décembre 2021, 20 janvier et 15 février 2022 ;

**Vu** la présentation en avant-première aux élus municipaux le 22 février 2022 ;

**Considérant** que le projet de territoire constitue un document stratégique exprimant une vision pour la Communauté de Communes, il convient désormais de valider les volontés politiques répondant aux enjeux exprimés, les stratégies et objectifs phares pour la période 2022-2032 ;

**Considérant** que le projet de territoire constitue un document vivant, il restera à compléter cette architecture par le programme d'actions à mener, actions qui seront de plusieurs ordres :

- Certaines sont déjà engagées ;
- D'autres actions proposées seront issues de la concertation menée dans le cadre du Projet de Territoire ;
- D'autres encore, n'ont pas nécessairement été proposées mais seront le fruit de la volonté politique des élus ;
- Et enfin certaines ne sont pas encore connues car relevant d'opportunités à venir qui potentiellement pourront être saisies.

Ces actions seront mises en œuvre par étape, au fur et à mesure de l'avancée du Projet de Territoire potentiellement jusqu'en 2032.

#### ***Après en avoir délibéré, à l'unanimité***

- **VALIDE** les volontés politiques répondant aux enjeux, stratégies et objectifs phares du Projet de Territoire 2022- 2032

Le Président prend la parole pour indiquer l'importance d'être ENSEMBLE et de faire ensemble.

Karine NOUETTE GAULAIN : remercie le Président de cette initiative. Elle remercie également le cabinet et les élus d'avoir choisi cette méthodologie, le fait que les habitants soient associés. Enfin, elle remercie le cabinet d'avoir accompagné les élus dans la définition des volontés politiques, des stratégies et actions phares.

Lionel MONTILLAUD : félicite le Président d'avoir lancé cette initiative. Le résultat relève d'un projet ambitieux mais réaliste, il mène une vision sur le mandat et au-delà.

Il remercie les services car ils ont accompagné les élus. Une prochaine étape importante sera la structuration financière, la façon dont on le portera, le pacte fiscal et financier. Le résultat mené dans le cadre des groupes de travail est une réussite totale, et charge dorénavant aux élus de le faire vivre.

Aurélien TEIXEIRA : souligne que la concertation nous ressemble et ressemble surtout au Président. On a la chance d'avoir un Président qui nous fait confiance, est à notre écoute, ouvre la discussion, et c'est pas le cas partout.

Elle est ravie que cette délibération se prenne à Listrac, que ce Projet de Territoire se décide pour un avenir très long et elle est heureuse et fière d'accueillir la délibération. Elle ajoute qu'elle est contente qu'on commence à réfléchir sur le PLUI et termine en remerciant l'ensemble de l'assistance.

Eric ARRIGONI : souhaite ajouter qu'il a particulièrement apprécié les Forums. C'était en effet un temps de partage extraordinaire avec les administrés. Il souligne qu'il a avancé

dans une vraiment bonne ambiance. Il retient particulièrement le 14 janvier séance de travail de 18h à minuit, mais qu'on a travaillé dans une bonne ambiance, bravo à tous.

Le Président conclue en indiquant : *« pour moi c'est très important 20 ans que je suis élu, cet esprit communautaire se construit au fur et à mesure et quand on l'a on va loin : faire à plusieurs ce que l'on ne peut pas faire seul. »*